

DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX FEMMES EN AGRICULTURE

PLAN D'ACTION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE :

1

Reconnaissance et statut des femmes

- Suppression du statut de conjointe collaboratrice à terme ;
- Véritable statut protecteur, autonome, ouvrant des droits sociaux complets.

2

S'engager sur l'égalité des retraites

- Une retraite décente et égale ;
- La prise en compte des années invisibilisées.

3

Installation

- Meilleure régulation du foncier ;
- Critères d'attribution des terres via la Fédération nationale des Safer, avec une vigilance sur les transmissions genrées ;
- Objectifs chiffrés sur l'installation des femmes.

4

Répartition du pouvoir et gouvernance

- Instauration d'une réelle parité dans les instances ;
- Mentorat pour faciliter l'engagement des femmes ;
- Intégrer les questions de stigmatisation et des violences sexistes dans les instances agricoles.

5

Conditions de travail et santé

- Un remplacement pour congé maternité à la hauteur des besoins des paysannes ;
- Une homologation du matériel agricole aux paysannes ;
- Protection sociale adaptée aux maladies spécifiques, comme l'endométriose ;
- Mettre en place une politique volontariste contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Agir contre l'invisibilisation du travail féminin.

6

Vie professionnelle et personnelle

- Des services publics nombreux : crèches, écoles, etc ;
- Mesures contraignantes pour améliorer le code rural sur l'accès au remplacement.

CE QUE PROPOSE LE PLAN NATIONAL MINISTÉRIEL :

1

Reconnaissance et statut des femmes

- Information renforcée par la Mutualité sociale agricole (MSA) sur les droits maternité ;
- Accompagnement des conjointes collaboratrices vers un statut plus protecteur ;
- Sensibilisation aux différents statuts à l'installation.

2

S'engager sur l'égalité des retraites

- Aucune mesure spécifique sur les retraites n'apparaît dans les axes, pourtant cité par la Ministre dans son introduction.

3

Installation

- Mentorat ;
- Sensibilisation des conseillers et cédants ;
- Formation adaptée des formateur-rices dans France Service Agriculture (FSA) ;
- Communication avec les acteurs de l'installation (banque etc).

4

Répartition du pouvoir et gouvernance

- Un objectif, non contraignant, de parité lors des renouvellements ;
- Publication d'un index de participation des femmes dans les instances ;
- Charte des temps, non contraignante, pour faciliter aux femmes la parole ou la participation à des réunions.

5

Conditions de travail et santé

- Adaptation ergonomique des machines (normes ISO, AFNOR...) ;
- Enquête AXEMA ;
- PSST 2026-2030 ;
- Remplacement maternité plus flexible et communication avec la MSA renforcée.

6

Vie professionnelle et personnelle

- Micro-crèches ;
- Maisons d'assistantes maternelles ;
- Groupe de travail sur le remplacement pour enfant malade sans aucun objectif précisé.